

Vendredi 26 août 1966.

Contribution fédérale de 683'000 francs
à la création d'une école de mécanique
et d'un technicum secondaire à Solo, Java,
Indonésie.

Département politique. Proposition du 24 juin 1966 (annexe).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
20 août 1966 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 22 juillet
1966 (annexe).

Département politique. Co-rapport du 10 août 1966 (annexe).

Après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Confédération accorde à la Fondation St-François Xavier à Zoug une contribution de 683'000 francs pour la création d'un complexe scolaire formé par une école de mécanique et un technicum à Solo, Indonésie. Cette contribution sera prélevée sur le crédit-cadre de 90 millions de francs, prévu par l'arrêté fédéral du 10 décembre 1965 concernant la poursuite de la coopération technique de la Confédération avec les pays en voie de développement.
2. Le paiement sera effectué en 4 tranches successives, la première de 400'000 francs à l'acceptation écrite des conditions générales, objet de la clause 3, qui sera suivie d'une deuxième tranche de 120'000 francs, d'une troisième tranche de 100'000 francs, puis du solde. Les 3 dernières tranches seront versées successivement sur présentation du décompte des dépenses totales antérieures.
3. La fondation St-François Xavier à Zoug s'engage en cas de besoin à soutenir techniquement et économiquement ces écoles pendant une durée de 15 ans; durant cette période, elle s'oblige à présenter annuellement les rapports d'activité et les comptes de ces écoles. La fondation s'engage également à ne pas modifier, sauf cas de force majeure, la destination des bâtiments et des équipements, à procurer le personnel enseignant et administratif nécessaire au fonctionnement normal de l'école, à maintenir la gratuité de l'enseignement pour le 10 % des élèves au moins, et à respecter les buts et fins sociales du complexe scolaire.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 20 exemplaires), pour exécution; au département des finances et des douanes et au département de l'économie publique (secrétariat 2 ex. et division de l'agriculture 5 ex.), pour leur information.

Pour extrait conforme: *F. W. Z.*

Le secrétaire,

t.311 Indonésie 1 - BO/fw

Berne, le 24 juin 1966

No 98/66

D i s t r i b u é e

A u C o n s e i l f é d é r a l

Contribution fédérale de fr. 683.000.-
à la création d'une école de mécanique
et d'un technicum secondaire à Solo,
Java, Indonésie

Nous vous soumettons une proposition de contribution fédérale de fr. 683.000.- pour la création d'une école de mécanique et d'un technicum comprenant deux sections (machines et génie civil) à Solo, Diocèse de Semarang, Java / Indonésie.

Jusqu'ici, la Confédération n'a subventionné aucun projet en Indonésie: elle s'est bornée à accorder quelques bourses. Un projet d'une grande valeur pour la formation professionnelle dans le domaine de la mécanique de précision nous a été présenté par la Fondation François Xavier de Zoug, projet destiné essentiellement à la population de la région de Semarang, dans l'île de Java. Le Gouvernement indonésien, informé par l'institution correspondante, est d'accord avec le projet et avec une participation gouvernementale suisse.

Depuis l'indépendance de l'Indonésie, de nouvelles missions catholiques hollandaises se sont établies et deux

universités catholiques ont été fondées à Bandung et Jogjakarta. Des missionnaires européens ont obtenu la permission d'exercer leur activité dans le diocèse de Semarang, dont 7 Suisses, 15 Allemands et 3 Autrichiens. Toutes les livraisons de matériel aux institutions religieuses sont exonérées de taxes douanières.

I. INSTITUTION RESPONSABLE DU PROJET

L'institution responsable du projet en Suisse est la Fondation de St. François Xavier, Zoug, représentée par le R.P. Plattner, S.J., Président. C'est le second projet réalisé avec cette institution, le premier ayant été une école moyenne d'agriculture en Inde.

La Fondation "Karja Bakti", dont le siège est à Solo est responsable du projet sur place; elle dépend de la Province indonésienne de la Compagnie de Jésus qui compte aujourd'hui 315 membres dont la moitié d'origine javanaise. La Fondation est représentée par le R.P. Chételat, d'origine suisse, et directeur technique du projet, missionnaire dans ce pays depuis 1957. Avant de commencer ses études de théologie, ce dernier s'était spécialisé dans la mécanique de précision et obtint le certificat d'aptitude pédagogique de Bâle pour l'enseignement de cette matière. Le R.P. Chételat possède toute l'expérience requise pour diriger l'école de mécanique et le technicum de Solo.

II. DESCRIPTION DU PROJET

a) Cadre général

L'Indonésie, ensemble de 3.000 îles, avec presque 100 millions d'habitants, vient au cinquième rang dans la population mondiale. Son indépendance a été proclamée le 27 décembre 1949. La décolonisation a provoqué de grands changements dans le développement économique du pays: les cadres qualifiés manquent. L'attitude à l'égard des Européens a provoqué la fermeture de nombreuses entreprises et fabriques. L'exportation des produits, tels que le caoutchouc, le thé, le café, le sucre de canne et le tabac a baissé, ce qui provient précisément du manque de cadres compétents, de la bureaucratie, de la mauvaise discipline de travail et d'une organisation technique défectueuse. L'Indonésie ne peut se suffire à elle-même et il faut même importer du riz, produit national par excellence. Elle a commencé à s'industrialiser dans les branches des textiles, du papier, des outils agricoles et des machines.

L'organisation scolaire en Indonésie est relativement bien structurée. Le rapport des écoles générales et des écoles spécialisées est de 7 à 1, car les écoles spécialisées coûtent très cher. C'est pourquoi le Gouvernement tient beaucoup à ce que des écoles techniques soient créées sur l'initiative du secteur privé.

Le projet doit être réalisé aux abords de Surakarta (360.000 habitants), la deuxième ville de l'île de Java.

Surakarta, appelée aussi Solo, s'est déjà fortement industrialisée: industrie textile (18.000 ouvriers), préparation du tabac et petites industries. Deux grandes fabriques de sucre se sont établies à proximité immédiate de Surakarta; pendant la période de récolte, elles emploient 8.000 ouvriers. Ces entreprises travaillent dans des conditions encore primitives et ne peuvent offrir des salaires convenables aux ouvriers engagés. Les 90 % environ de la population des alentours de Surakarta vit de l'agriculture dans des conditions modestes et primitives.

La création d'un technicum secondaire et d'une école de mécanique, comprenant un atelier de mécanique de précision, sera la première de ce type dans l'île de Java. En effet, aucune institution officielle ou privée ne s'est encore lancée dans un tel projet, vu les frais considérables. (Les 8 écoles techniques existant dans la région sont dites de niveau élémentaire, car elles correspondent au cycle inférieur du degré secondaire.)

b) Le projet

Le projet comprend, dans le même complexe de bâtiments, l'école de mécanique et le technicum, soit:

- un atelier de mécanique de précision;
- un atelier de menuiserie;
- un atelier de forge et soudure;
- un bâtiment-école à un étage avec 13 classes, 4 salles de dessin, laboratoires de chimie et de physique et l'administration;
- un bâtiment à un étage pour le logement du personnel enseignant;
- un bâtiment à hall unique servant à des usages multiples;
- un pavillon-internat d'une capacité de 80 lits pour les jeunes gens venant de régions éloignées.

Les plans et devis ont été élaborés par un architecte hollandais et ont été soumis à M. Schildknecht, ingénieur civil du Service de la coopération technique, qui les a approuvés. La mission a déjà acheté le terrain de 29.000 m² où seront construits les centres scolaires, constructions qui ont commencées en octobre 1965.

Les candidats à l'école de mécanique doivent avoir terminé leur école primaire; ils sont admis après un an d'école préparatoire et sélectionnés ensuite non seulement d'après des critères d'habileté manuelle mais encore d'après des critères de bonne conduite et de caractère. Le plan d'études de 4 ans est établi selon la méthode suisse éprouvée des centres d'apprentissage de Berne. Il sera tenu compte également des normes scolaires indonésiennes, et des contacts seront maintenus avec l'industrie et les entreprises de l'Etat, afin de prévoir des postes pour les futurs mécaniciens. 15 mécaniciens en moyenne seront formés annuellement au centre d'apprentissage de Solo.

Le technicum comprendra deux sections, la première pour la construction de machines et la seconde pour le génie civil. Les études dureront 3 ans et seront basées sur le plan d'études du technicum de Winterthur. Bien entendu, l'on respectera les normes des écoles techniques secondaires indonésiennes, afin que les diplômes soient reconnus par l'Etat. Les candidats seront admis après avoir terminé leur école technique élémentaire; la moyenne de l'âge au concours d'admission sera de 15 ans.

La nouveauté du centre de Solo sera précisément de porter l'accent sur la formation pratique des élèves puisque l'équipement sera moderne et adéquat.

Le personnel prévu, à part le directeur suisse, sera indo-

- 6 -

nésien. Les instructeurs indonésiens choisis pour ce centre devront avoir travaillé auparavant dans des entreprises dirigées par des Européens. Le personnel sera composé d'un recteur responsable du technicum et de l'école, d'un directeur de l'école et d'un directeur du technicum, de 2 chefs de section pour le technicum, d'un instructeur principal pour l'atelier et enfin du nombre nécessaire de professeurs.

III. COUT DU PROJET ET FINANCEMENT

Le coût du projet s'établit de la manière suivante:

Terrain 29.350 m ²	Fr.s.	95.000.-
Construction (ateliers, école, logements enseignants, etc.)	"	625.000.-
Equipement à acheter en Suisse:		
- atelier de mécanique Fr. 244.000.-		
- atelier de menuiserie " 57.000.-	"	301.000.-
Equipement pour les ateliers, à acheter en Allemagne	"	80.000.-
Equipement disponible sur place	"	100.000.-
Mobilier, matériel divers	"	120.000.-
Capital de démarrage	"	50.000.-
Imprévus	"	64.000.-
		<hr/>
T o t a l	Fr.s.	1.435.000.-
		=====

- 7 -

Le financement respectif est le suivant:

Terrain mis à disposition par l'institution responsable sur place	Fr.s.	95.000.-
Autres apports de l'institution responsable sur place	"	77.000.-
Apport de l'institution suisse responsable	"	500.000.-
Apport de Misereor (Institution catholique allemande)	"	80.000.-
	Fr.s.	<u>752.000.-</u>
Participation financière demandée à la Confédération suisse	"	<u>683.000.-</u>
T o t a l	Fr.s.	<u>1.435.000.-</u> =====

La participation financière demandée équivaut environ au 48 % du coût de premier établissement du projet.

Le budget d'exploitation est équilibré car les dépenses annuelles sont financées par des écolages (élément minimum), des subsides du gouvernement et des fonds propres de l'institution responsable sur place. L'enseignement gratuit est réservé à une proportion de 10 % des élèves venant de familles économiquement faibles.

IV. ACCORD DU PAYS

La création d'un atelier d'apprentissage pour mécaniciens et d'un technicum secondaire entre dans le programme de développement établi par le gouvernement. Dans une lettre à notre Ambassade à Djakarta, le Ministère des Affaires sociales de l'Indonésie se déclare d'accord avec la réalisation du centre de Solo, ainsi qu'avec la participation financière de la Confédération.

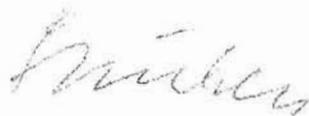
V. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

p r o p o s e :

1. La Confédération accorde à la Fondation St-François Xavier à Zoug une contribution de fr. 683.000.- pour la création d'un complexe scolaire formé par une école de mécanique et un technicum à Solo, Indonésie. Cette contribution sera prélevée sur le crédit-cadre de 90 millions de francs, prévu par l'arrêté fédéral du 10 décembre 1965 concernant la poursuite de la coopération technique de la Confédération avec les pays en voie de développement.
2. Le paiement sera effectué en 4 tranches successives, la première de fr. 400.000.- à l'acceptation écrite des conditions générales, objet de la clause 3, qui sera suivie d'une deuxième tranche de fr. 120.000.-, d'une troisième tranche de fr. 100.000.-, puis du solde. Les 3 dernières tranches seront versées successivement sur présentation du décompte des dépenses totales antérieures.
3. La Fondation St-François Xavier à Zoug s'engage en cas de besoin à soutenir techniquement et économiquement ces écoles pendant une durée de 15 ans; durant cette période, elle s'oblige à présenter annuellement les rapports d'activité et les comptes de ces écoles. La Fondation s'engage également à ne pas modifier, sauf cas de force majeure, la destination des bâtiments et des équipements, à procurer le personnel enseignant et administratif nécessaire au fonctionnement normal de l'école, à maintenir la gratuité de l'enseignement pour le 10 % des élèves au moins, et à respecter les buts et fins sociales du complexe scolaire.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Pour co-rapport aux:

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution, au Département des finances et des douanes et au Département de l'économie publique (2 exemplaires à chacun) pour leur information.

2301.14

Bern, den 22. Juli 1966

Bundesbeitrag an die Errichtung
einer Mechanikerlehrwerkstätte
und eines Technikums in Solo
(Indonesien)

Ausgeteilt

M i t b e r i c h t

zum
Antrag des Politischen Departements vom 24. Juni 1966.

Gemäss Ziff. II, lit. b, Abs. 3 (Seite 5) des Antrages soll die Ausbildung am Technikum, die sich auf den Studienplan des Technikums Winterthur stützt, drei Jahre dauern, wobei man allerdings auf die "normes des écoles techniques secondaires indonésiennes" Rücksicht nehmen will, damit das vom Technikum verliehene Diplom vom Staat anerkannt wird. Die Schüler können ins Technikum eintreten, nachdem sie die "école technique élémentaire" beendet haben. Wir nehmen an, dass als solche auch die zu errichtende école de mécanique gilt, was allerdings aus dem Antrag nicht klar hervorgeht.

Das Durchschnittsalter für die Teilnahme an der Aufnahmeprüfung ins Technikum soll 15 Jahre betragen. Das hätte offenbar zur Folge, dass die Ausbildung an der école de mécanique, die vier Jahre dauern soll, und sich auf die Lehrpläne der Lehrwerkstätten der Stadt Bern stützen will, bereits im 11. bis 12. Altersjahr beginnen würde. Die Schüler des Technikums Winterthur, Abteilung Maschinenbau, sind durchschnittlich 21 Jahre alt, wenn sie in das erste Semester eintreten. An diesem indonesischen Technikum wären sie bloss 15 Jahre alt, doch macht man sich gleichwohl anheischig, grundsätzlich die Anforderungen des Technikums Winterthur zu erfüllen. Wir fragen uns, ob man hier - und auch bereits bei der école de mécanique - nicht zu hoch greift und sich einer gefährlichen Täuschung hingibt bzw. ein Projekt aufbaut, das sich in der Folge nicht realisieren lässt. Unseres Erachtens sollte man sich diese Sache gut überlegen und sehr darauf Bedacht nehmen, dass dieses erste schweizerische Projekt in Indonesien nicht Schiffbruch erleidet.

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement
Der Stellvertreter

533/66/Si

A. Gander

t.311 Indonésie I - BO/dr

Berne, le 10 août 1966

D i s t r i b u é eAu Conseil fédéralRéponse au rapport joint

du Département fédéral de l'Economie publique du 22 juillet 1966 relatif à la proposition du Département politique fédéral du 24 juin 1966 concernant l'octroi d'un crédit de fr. 683.000.- pour la création d'une école de mécanique et d'un technicum secondaire à Solo, Indonésie

Par son rapport joint du 22 juillet 1966, le Département fédéral de l'Economie publique aborde le problème des niveaux respectifs des écoles techniques en Suisse et en Indonésie. Il va sans dire que ceux-ci sont différents; mais en élaborant le programme de l'école de mécanique et du technicum secondaire qui doivent être édifiés à Solo, le Directeur peut et veut tenir compte, dans une certaine mesure, des méthodes et plans d'études des centres d'apprentissage de Berne ou bien du technicum de Winterthour. L'âge ordinaire d'admission pour chacune des 2 écoles indonésiennes est de 15 ans, ce qui correspond aux normes du pays. Cette condition d'âge nous paraît normale car elle est conforme à celle adoptée communément non seulement en Indonésie mais aussi dans les autres pays où nous avons participé à la création de centres scolaires similaires. Toutefois, en pratique, il faut considérer cet

- 2 -

âge comme un minimum, car, en général, les élèves auront, à l'admission, entre 15 et 18 ans. Enfin, il s'agit dans le cas particulier, d'écoles du degré secondaire.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Le suppléant:



(Gnägi)